

grénne prit un développement formidable, et tous, représentants et sujets anglais, furent incarcérés.

M. Flad, missionnaire anglican, fut dépeché à Londres, porteur d'un ultimatum, avec ordre de revenir à Gondar, rapporter la réponse.

Et pour être certain de son obéissance passive, Théodoros lui dit :

"Tu aimes bien ta femme, tu adores tes enfants, je t'approuve; mais, si tu ne retournes pas, je les fais vendre comme esclaves; la race des parjures ne doit pas exister."

M. Flad vient d'arriver à Londres avec sa fameuse lettre.

En attendant, l'ambassadeur extraordinaire et sa suite, le consul général, l'évêque anglais Stern et dix missionnaires, sont au carcan.

La Propagande biblique, la plus riche du monde, avait expédié le docteur Becke pour traiter de la rançon des captifs. Il n'a eu que le temps de se soustraire à la tempête.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit sur l'abaissement continu que Théodoros inflige à la Grande-Bretagne.

La véritable charité n'a ni parti ni nationalité : pour elle, il n'y a que l'humanité. Guidés par ce principe, nous avions déjà dit au Foreign-Office : "Vous échouerez, mais nous pouvons sauver vos nationaux."

Le Foreign-Office a gardé le silence, et le sabre des bourreaux est déjà levé ! Avant que les dépeçailles des mutilés n'aient été expédiées à la reine Victoria, nous répétons encore une fois :

"Angleterre ! ce que tes formidables flottes, les armées de l'Inde, tes ambassadeurs, tes trente millions de la Propagande n'ont pu faire, nous, pionnier inconnu de la grande route civilisatrice de la France aux confins du monde, nous le ferons, à une seule condition."

Et par nos propres forces, par notre unique influence, mais abrité sous les splendeurs de notre immortel drapeau, nous saurons obtenir du terrible Théodoros la liberté de tous tes sujets prisonniers.

Comte R. du Bisson.

CANADA.

QUEBEC, 31 AOUT 1866.

Le commerce avec les Indes Occidentales.

Nous publions l'autre jour une lettre de M. T. Duplessis, dans laquelle ce monsieur faisait part au public du succès qui avait couronné les efforts par lui tentés dans le but de jeter les bases de relations commerciales entre le Canada et Cuba, la plus importante île des Grandes-Antilles. Les renseignements et faits contenus dans cette lettre ont produit une certaine excitation dans les cercles commerciaux, et on commence à comprendre l'importance de la mission de la commission commerciale et les fruits que le Canada peut en retirer.

Le gouvernement a eu la bonne inspiration de mettre à profit pour le pays les démarches faites par M. Duplessis pour son compte personnel et il a frété un des vapeurs provinciaux, le *Napoléon III*, pour Cuba.

L'ouverture de nos relations commerciales avec les Indes Occidentales ne pouvait se faire sous des circonstances plus favorables que celles qui se présentent actuellement. On sait que les Etats-Unis ont depuis bien des années le monopole presque exclusif du commerce cubain ; or, par suite de la propagation du choléra aux Etats-Unis, un obstacle aussi sérieux qu'incontrôlable vient d'être mis à la régularité des relations commerciales qui existent entre les Etats-Unis et le Cuba ; tous les navires marchands qui partent des Etats-Unis doivent faire une station plus ou moins longue à la quarantaine établie par les autorités cubaines dans le but d'empêcher l'épidémie d'envahir l'île. Cet obstacle n'existe pas pour les navires partant des pays respectés par le terrible fléau et par conséquent n'existera pas pour les navires canadiens.

On comprend de suite quel avantage le commerce canadien peut retirer de cette circonstance s'il a le bon esprit d'en profiter.

Le gouvernement en frétant un de ses vapeurs, ouvre pratiquement et officiellement les relations commerciales avec les Indes Occidentales ; c'est maintenant au haut commerce à suivre la route tracée et à tirer profit de toutes les éléments de succès de l'entreprise. Le gouvernement en prenant l'initiative a fait tout ce qu'on a le droit d'exiger pour le moment de lui, et si le nouveau marché qui vient de s'ouvrir aux produits canadiens ne rapporte pas au Canada les avantages que lui donnait le marché des Etats-Unis fermé par l'abolition du traité de réciprocité, il ne faudra s'en prendre qu'à l'apathie de la classe commerciale.

Le chemin de fer intercolonial.

Le télégraphe transatlantique nous a transmis, il y a déjà quelque temps, la nou-

velle que le gouvernement britannique consentait à donner la garantie impériale à l'emprunt que va nécessiter la construction du chemin de fer intercolonial. Les derniers journaux de Londres nous donnent, sur la nature de cette garantie, les quelques détails suivants. La garantie impériale a été promise successivement par lord Gray en 1851, par le duc de Newcastle, dans sa dépêche du 12 avril 1862, et par M. Cardwell, dans sa dépêche du 17 juin 1865 ; mais elle dépendait du consentement des provinces à la confédération, que la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick avaient jusqu'à ce jour refusé de donner, et de plus il devait être prouvé que la somme stipulée de £3,000,000 suffirait.

Tous les provinces ont maintenant souscrit au projet de confédération, et au besoin il sera garanti un contingent de £4,000,000 si la chose est nécessaire. Mais le Canada ayant déjà construit un bout de chemin de fer de 120 milles de Québec à la Rivière du Loup et la Nouvelle-Ecosse 60 milles d'Halifax à Truro, il ne reste plus que 360 milles à construire et si le coût, comme les explorateurs officiels l'ont affirmé, ne dépasse pas \$7,000 par mille, il est probable que les £3,000,000 suffiront. La garantie primaire doit être donnée par les législatures provinciales dans les proportions suivantes : 5 douzième par le Canada ; 3 douzième par le Nouveau-Brunswick et la même proportion pour la Nouvelle-Ecosse. Certaines rentes doivent être hypothéquées en retour de la garantie impériale supplémentaire, qui, calculé-t-on, mettra les colonies en position d'emprunter à 4 par cent.

La Reine Emma.

La Reine Emma, arrivée ici mercredi matin, se proposait de passer quelques jours à Québec, afin de visiter les plus beaux paysages voisins de notre ville. Malheureusement, quelques heures après son arrivée, elle a reçu une dépêche lui annonçant la mort de sa mère. En conséquence de cette triste nouvelle, la reine est partie le soir même, mercredi, pour retourner dans ses foyers. Le steamer *Aurora* l'a saluée à son départ en arborant ses pavillons.

La retraite ecclésiastique.

La retraite ecclésiastique commencée jeudi dernier se termine ce matin. Voici la liste correcte des membres du clergé qui y ont assisté :

DIRECTEUR DE LA RETRAITE :

LE REVEREND PERE BRAUN, S. J.

RETRAITANTS :

Messieurs,
Aucclair, Joseph, curé de Québec.
Audet, Octave, prêtre du Séminaire.
Audet, Nicolas, F. F., curé de Carleton.
Audet, Pierre, curé de Matane.
Baillargeon, Etienne, curé de S. Nicolas.
Beaubien, N., curé de S. Pierre. (R. S.)
Beaudet, Louis, prêtre du Séminaire.
Beaudet, H., curé de S. Etienne de Lanson.
Beaudry, Augustin, curé de Charlesbourg.
Beaulieu, George, curé de S. Fidèle.
Beaulieu, Thos. Eug., curé de S. Modeste.
Beaumont, Chs., curé de S. Joachim.
Bégin, Chs., curé de la Rivière-Quelle.
Bégin, F. X., curé de S. Pieuvre.
Belisle, L. L., curé de S. Edouard.
Bernier, Aug., curé de Tadoussac.
Bernier, Julien, curé de S. Ferdinand.
Bérubé, Joseph, curé de S. Flavien.
Blais, J.-Bte. W., curé de S. Raymond.
Blanchet, J. B., curé de S. Anaclet.
Boily, Roger, missionnaire aux Escomins.
Bonenfant, Joseph, curé de Berthier.
Bonneau, E., prêtre de l'Archevêché.
Bourassa, Joseph, curé de S. Bernard.
Brunet, Félix, curé de Ste. Sophie.
Buteau, Félix, prêtre du Séminaire.
Cassegrain, G., vicaire de S. Jean de Québec.
Cattellier, Jos., vicaire de S. Roch de Québec.
Cattellier, Ferd., curé de S. George. (Beauce.)
Charost, Z., curé de S. Roch de Québec.
Cloutier, Cléophas, curé de Cacouna.
Colfer, J. P., vicaire de S. Thomas.
DeGaspé, F. Aubert, curé de S. Apollinaire.
Delage, F. X., (senior), curé de L'Islet.
Désile, Joseph-David, curé de Lévis.
Dion, Joseph, curé de Ste. Emmeline.
Dionne, Pierre, curé de S. Alban.
Doucet, Narcisse, curé de la Malbaie.
Drolet, G., curé de S. Michel.
Dumas, Joseph, curé de Sandy Bay.
Demontier, Félix, prêtre du Collège de Lévis.
Dunn, William, curé de Lévis.
Fafard, Edouard, curé de S. Sylvestre.
Forgues, Michel, curé de S. Laurent. (I. O.)
Fortin, Frs. N., curé de S. François. (I. O.)
Fortin, Maximin, curé de S. Aubert.
Francœur, L. N., curé de Wolfeston.
Fréchette, W., curé de Batican. (Trois-Riv.)
Gagnon, Clovis, curé des Eboulements.
Gaudin, J. C. G., curé de S. Elzéar.
Gauthier, Aug., curé de Laval.
Gauthier, Félix, curé de S. Gilles.
Gill, Léandre, curé des Grondines.
Gingras, Née, curé de la Baie S. Paul.
Gingras, Zéphirin, ancien curé.
Grénier, J. B., curé de S. Henri.
Grénier, Louis-Honoré, curé de S. Elzéar.
Gonthier, Damase, prêtre du Séminaire.
Hallé, Et., curé de Ste. Marguerite.
Hallé, Ls., curé de S. Vital de Lambton.
Hamel, Thomas-Et., prêtre du Séminaire.
Hamelin, Léandre, curé de S. Thomas.
Harkin, Pierre-Henri, curé de S. Colomb.
Hébert, Nicolas, curé de Kamouraska.
Hoffman, J. curé de N. D. du Mont-Carmel.
Kelly, P., curé de Valcartier.
Laberge, Joseph, curé de l'ancienne Lorette.
Ladrière, Augustin, curé de S. Fabien.
Lagué, Pierre, curé de Ste. Claire.
Lagué, Joseph, curé de la Rivière-du-Loup.
Lahaye, Léon, curé de Rimouski.

Laliberté, Napoléon, prêtre du Séminaire.
Langevin, J. Principal de l'Ecole-Normale.
Laverdière, Chs.-Hon., prêtre du Séminaire.
Legré, Cyrille, prêtre du Séminaire.
Legré, Victor, prêtre du Séminaire.
Lemieux, Michel, chapelain de l'Hôtel-Dieu.
Lemoine, George, chapelain des Ursulines.
Lemieux, Alexis, Vicaire-Général de Québec.
Mailley, Jules, curé de S. Raphaël.
Marceau, Simon, curé de S. Simon.
Marceau, Laz., curé de Ste. Verte.
Marceux, D. M., curé de Champlain. (T.-R.)
Marceux, A. A., ancien curé.
Martineau, David, curé de S. Charles.
McDonnell, François, curé de S. Ferréol.
McGauran, chapelain de l'Eglise S. Patrice de Québec.

Méthot, Edouard, Supérieur du Séminaire.
Méthot, Eugène, prêtre du Séminaire.
Michaud, Elz., curé de S. Onésime.
Moore, E., curé de S. Frédéric.
Morisset, Fidèle, curé de S. Urbain.
Morisset, Damase, vic. de S. Joseph de Lévis.
Murphy, J., vic. de S. Patrice de Québec.
O'Grady, John, curé de Ste. Catherine.
Panneton, J. E., Sup. du Collège des T.-R.
Paradis, Frs., curé de N. D. du Lac Témiscouata.
Parent, E., curé de la Pointe aux Trembles.
Parent, Louis, curé de S. Jean Port-Joli.
Pelletier, J. B., curé de l'île aux Chèvres.
Pelletier, Achille, curé de S. Alexis.
Plamondon, Frs., vic. de S. Roch de Québec.
Potvin, Hyacinthe, curé de S. Denis.
Poiré, Charles-Ed., curé de S. Anselme.
Poulin, Louis, curé de S. Isidore.
Pouliot, Pascal, curé de S. Gervais.
Proulx, Louis, curé de Ste. Marie. (Beauce.)
Provencher, L., curé de N. D. de Portneuf.
Racine, Ant., chapelain de l'Eglise S. Jean de Québec.
Richard, Chs., curé de S. Anne du Saguenay.
Richard, Edouard, curé du Château-Richer.
Richardson, William, curé de S. Agathe.
Rioux, Julien, curé de la Petite-Rivière.
Rioux, J. M., curé de N. D. de Buckland.
Rousseau, Ulric, curé de la Ste. Famille.
Rousseau, Léon, curé de S. Malachie.
Roussel, P., prêtre du Collège de Lévis.
Roussel, D., Desservant du Cap Rouge.
Routier, Honoré, curé de S. Joseph de Lévis.
Roy, Léon, curé des Trois-Pistoles.
Sasseville, Jérôme, curé des Kérouilès.
Sax, Pierre, curé de S. Romuald.
Sirois, Zéphirin, curé du Cap S. Ignace.
Sirois, Jos. N., curé de S. Victor de Tring.
Sauvageau, G. E., vicaire de Notre-Dame de Lévis.
Tanguay, Cyprien, Attaché du Départ. des Statistiques.
Tardif, Joseph, curé de S. Pierre. (I. O.)
Taschereau, Elz.-Alex., V. G., prêtre du Séminaire.
Tessier, F. X., curé de S. François. (Beauce.)
Tétre, David-Henri, curé de S. Roch des Aulnaies.
Thibault, J. Bte., Vic.-Général de S. Boniface.
Tremblay, Godfroi, ancien curé.
Vallée, Stan., curé de Notre-Dame du Portage.
Villeneuve, J.-Bte., curé d'Herbertville.

Pensions militaires.

Dans un ordre en conseil, adopté il y a quelques jours, concernant l'octroi de pensions à accorder aux volontaires devenus incapables de gagner leur vie, le gouvernement a décidé que l'échelle adoptée précédemment était trop petite, vu que les volontaires de ce pays étaient pris dans une classe généralement supérieure à celle qui forme la grande masse de l'armée anglaise ; et 50 p. 100 ont été ajoutés à l'échelle. Le gouvernement accorde à la veuve de l'enseigne McChern une gratification de \$400 en sus de la pension qui lui est accordée à elle et à ses enfants, en considération de la bravoure de son mari. Les officiers qui auront été blessés dans l'action, auront perdu un œil ou un membre, recevront l'allocation annuelle, complètement selon leur rang dans la milice, à compter de la date que la blessure aura été reçue. Pour une blessure au corps, ils recevront une gratification équivalente à 15 mois de paie complète, mais pas de pensions. Voici les taux des pensions que le gouvernement est disposé à accorder :

"Le lieutenant-colonel recevra \$1200 ; le major, \$800 ; le capitaine, \$600 ; le major de brigade, le chirurgien de l'état-major, le palefrenier, \$400 chacun ; le lieutenant et l'assistant-chirurgien, \$250 chacun ; le cornet, l'enseigne et le quartier-maître, \$200 chacun."

Voici ce que les veuves des officiers recevront quand elles seront veuves :

"Quand un colonel sera tué pendant l'action, sa veuve recevra \$800 et ses enfants de \$72 à \$106. La veuve d'un major recevra \$480 et ses enfants de \$64 à \$80. La veuve d'un capitaine recevra \$250 et ses enfants de \$48 à \$64. La veuve d'un lieutenant recevra \$240 et ses enfants de \$32 à \$56. La veuve d'un cornet, d'un enseigne et d'un quartier-maître recevra \$184 et ses enfants de \$32 à \$56. Les filles des officiers recevront jusqu'à 18 ans, et les filles jusqu'à ce qu'elles aient atteint l'âge de 21 ans."

Le sergent devient incapable de gagner sa vie par la perte de deux membres ou des deux yeux recevra de 50c à 70c par jour ; le caporal, 50c à 60c ; le soldat, 30c à 40c. Ceux qui sont incapables de gagner leur vie, mais qui n'ont pas besoin de l'aide d'une autre personne, recevront : le sergent, 40c à 60c ; le caporal, 30c à 40c ; le soldat, 20c à 30c.

"Il y a ensuite ceux qui peuvent pourvoir jusqu'à un certain degré à leur existence : le sergent placé dans cette catégorie recevra 30c à 40c ; le caporal, 20c à 30c, et le soldat 15c à 20c. Enfin, il y a ceux qui peuvent pourvoir matériellement à leur existence ; alors, le sergent recevra 25c à 30c ; le caporal, 15c à 20c, et le simple soldat, 10c à 15c par jour."

Etats-Unis.

New-York, 28 août.—Une dépêche spéciale à la Tribune, adressée de Fort Leavenworth, dit que l'on a été informé que plus de 800 indiens, sur le pied de guerre, sont aux fourches de Solomon. Ils ont chassé tous les habitants, tué et scalpé huit blancs.

Détroit, 28 août.—Taylor, le nègre qui a commis un meurtre près de Lansing, la semaine dernière, a été attaché de la prison de Macon, hier soir, par la populace et pendu à un arbre.

Chicago, 28 août.—Un incendie dans West street, au coin de l'Union street, a détruit aujourd'hui dix-neuf bâtisses.

Portes \$60,000.

New-York, 28 août.—Une dépêche spéciale de Washington dit que le Président est venu à la décision d'obliger M. Stanton à sortir du Cabinet.

SAN FRANCISCO, 28.—Une dépêche de Salem (Oregon) dit que 37 criminels détenus dans le pénitencier, ont essayé de s'évader en forçant la garde. L'un a été tué, et onze se sont échappés.

SAVANNAH, 28.—Plusieurs hommes se donnant le titre de régulateurs, et accusés d'avoir pendu des affranchis dans Liberty County, ont été arrêtés et amenés dans cette ville.

New-York, 29.—Les fénies de cette ville ont décidé de ne pas prendre part à l'ovation que l'on se propose de faire au Président des Etats-Unis aujourd'hui.

Le comité des femmes fénies a lancé une adresse, hier, à toutes les femmes irlandaises de

l'Amérique. Il demande des contributions pour secourir les prisonniers irlandais en Europe.

On a publié un rapport contenant une liste complète des officiers de la section d'O'Mahoney avec le salaire que chacun d'eux recevait.

Le Head-Count recevait \$2000 ; les cinq officiers formant le cabinet \$1,500 ; le secrétaire privé du Head-Count et 10 autres officiers du département \$800 et de la guerre, \$1200 chacun ; sept chefs, \$800 chacun ; commissaire, trois messagers, concierge et chauffeur de \$500 à \$720 ; 25 officiers militaires et organisateurs recevaient le salaire de général.

Depuis Janvier dernier, le 6, la somme de \$35,728 a été envoyée à John Mitchell à Paris. On lui a envoyé de plus des bons pour un montant de \$30,000.

Le service secret, depuis le 10 janvier jusqu'au 19 avril, a coûté \$13,350. Le total des déboursés, durant trois mois, s'est monté à \$185,289. L'administration du Palais O'Mahony, y compris les dépenses d'organisation et contingentes, a coûté \$104,401 durant trois mois.

La r. publique modeste.

Nous empruntons au *Courier des Etats-Unis* l'édifiante statistique suivante :

"Vingt-deux assassinats ont été commis depuis un certain temps dans le comté de Hancock (Kentucky), sans qu'un seul des assassins ait été puni. Un jeune homme nommé Chambers, qui a récemment tué son père, à Hawesville, en lui assénant un coup de pioche sur la tête, dans un champ de tabac où ils travaillaient ensemble, a été sommairement relâché après son arrestation par le motif qu'il avait agi en cas de légitime défense, son père ayant voulu lui administrer une correction. Il était âgé de 18 ans. On cite encore un jeune homme des mêmes localités qui a tué sa femme et n'a jamais été arrêté, un autre qui a fendu la tête à son beau-frère d'un coup de hache, etc. Pays exemplaire pour l'administration de la justice !"

NOUVELLES D'EUROPE.

(par le Télégraphe Transatlantique.)

LONDRES, 28 août, au soir.—La dépêche suivante a été reçue :

ITALIE, FLORENCE, 28 août, p. m.—Mazzini a refusé d'accepter l'amnistie accordée par Victor-Emmanuel, et ne veut pas être sujet du roi à aucune condition : il préfère l'exil.

L'armée immense que l'Italie a été obligée de mettre sur pied pour arracher la Vénétie de la domination autrichienne se débände rapidement.

Les volontaires de Garibaldi sont également désarmés, et l'armée régulière va être bientôt réduite sur le pied de paix.

ATRIE, VIENNE, 28 août, p. m.—Le gouvernement autrichien a décidé d'envoyer des bons pour un montant de 140 millions de florins, afin de rencontrer les dépenses extraordinaires de la dernière guerre, y compris les 20 millions de thalers qui doivent être payés à la Prusse en vertu du traité de paix.

ESPAGNE, MADRID, 28 août, p. m.—On commence à entretenir des craintes ici sur les destinées de Cuba.

La chute probable de l'empire mexicain compromettrait l'autorité espagnole sur cette île.

LONDRES, 28 août.—Le correspondant de Paris au *Morning Post* dit que l'impératrice Charlotte a réussi dans sa mission en faveur de Maximilien au point d'obtenir de l'Empereur de France une extension du temps dans lequel doivent être payés les 10,000,000 de francs dus au gouvernement français. Napoléon a refusé de prêter à Maximilien 10,000,000 de francs pour payer l'équipement des troupes au Mexique, mais il l'assistera dans cet équipement en lui fournissant du matériel de ses magasins. L'impératrice Charlotte a aussi obtenu de Napoléon que les troupes françaises ne sortent pas de Mexico avant le mois de janvier prochain.

PRAGUE, 28 août.—Les quartiers généraux de l'armée prussienne ont été transportés de cette ville à Joplitz, sur la frontière nord-est de la Bohême.

VIENNE, 29 août.—L'Autriche a payé l'indemnité pour la guerre à la Prusse, les dépenses étant assurées à cette dernière puissance par le traité de paix.

PARIS, 29 août.—Il est probable que l'impératrice Charlotte retournera au Mexique au mois d'octobre, et que l'on enverra un général français pour prendre le commandement des troupes mexicaines organisées par Maximilien.

La fête de l'Empereur Napoléon, le 15 Aout, a été très brillante, mais elle a été attristée par un malheureux accident. Après les illuminations et les feux de joie, il y a eu une bagarre où 9 personnes ont été tuées et 50 blessées. Le jour a été, comme de coutume, marqué par une large distribution d'honneurs aux Sénateurs, militaires et autres officiers, y compris ceux de la Grande Croix de la légion d'honneur décernée au Grand Duc de Grammont, Ambassadeur Français à Vienne ; et celle de Chevalier à Mr. Galigni, le Directeur de Galignani.

Le Prince Napoléon et le général Montau sont de retour à Paris.

La France et le Mexique.

On trouvera plus loin, dans notre correspondance parisienne, quelques détails sur les démarches que l'impératrice Charlotte devait faire en France. D'autre part, nous remarquons ces lignes dans une dépêche de Paris, transmise par le câble transatlantique :

L'impératrice Charlotte a demandé l'aide efficace des troupes françaises avant leur départ.

Ce télégraphe explique l'inaction à peu près complète du corps expéditionnaire français depuis dix mois : le maréchal Bazaine avait sans doute des ordres pour agir ainsi. Nous constatons ces probabilités sans nous expliquer la raison de cette politique.

Le télégraphe ajoute que l'impératrice du Mexique n'a pas été heureuse dans sa mission : c'est également ce que nous fait pressentir notre correspondant parisien.

Il est donc vraisemblable que le corps français, avant de se rembarquer, ne prendra pas part à une dernière campagne contre les dissidents, et restera purement sur la défensive. Quels que soient les motifs de l'inaction à laquelle il est astreint, il est à craindre, si les événements suivent le cours qu'ils ont pris de puis quelque temps, que le corps expéditionnaire ne soit forcé de se frayer un passage jusqu'à Vera Cruz à travers les bandes qu'on aura laissées se recruter, se grossir et se réjouir. Nous ne jugeons rien ; nous ne faisons qu'enregistrer des faits et des conjectures plausibles. (*Courrier des Etats-Unis*.)

Exposition universelle de 1867.

Le plan définitif des répartitions de terrains au Champ-de-Mars entre toutes les nations vient d'être arrêté.

Le terrain partagé forme deux divisions bien distinctes : le parc et le palais.

Dans le parc, tout le côté oriental de la grande avenue qui coupe le Champ-de-Mars en deux parties égales, depuis le pont d'Iéna jusqu'au pavillon central de l'Ecole-Militaire, est à peu près attribué à la France, la Belgique et les Pays-Bas ; ces deux dernières nations du côté de l'Ecole-Militaire. L'Angleterre et les Etats-Unis occupent l'angle nord-ouest ; l'angle sud-ouest est attribué à la Confédération germanique, la Prusse, l'Autriche, etc.

Dans le palais, la France et ses colonies occupent le côté oriental, vers Paris, presque tout entier ; l'Angleterre et ses colonies, les Etats-Unis d'Amérique, la Prusse, la Confédération germanique, l'Autriche, la Suisse, le Danemark, la Suède et le Norvège, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, les Principautés roumaines, les Etats romains, l'Italie, la Russie, la Turquie, la Perse, la Chine, le Japon, l'Afrique, l'Océanie, le Mexique, l'Amérique méridionale et le Brésil, tout le côté occidental de la grande avenue centrale.

Le plan en main, chaque visiteur pourra se rendre directement et sans guide à l'exposition qu'il voudra visiter.

Pour l'extérieur du grand palais, sous le large auvent que l'on construit, sera occupé par les restaurants, cafés, brasseries et autres débits de boissons et comestibles à tous prix et pour toutes les bourses.

On traversera le grand palais par 17 avenues convergentes sur le jardin central.

Quatre axes allées, circulaires sous les 10 et 12 nefs, entre les états, elles sont au nombre de 25 ou 30.

On estime que, pour parcourir toutes les allées, avenues et galeries du parc et du palais, un homme marchant une lieue à l'heure et dix heures par jour, en aurait pour toute une semaine.

Le plan du premier étage de la grande galerie extérieure du palais n'est pas encore publié. On sait la part considérable et légitime qui sera donnée à l'agriculture ; la commission impériale vient de décider que de vastes terrains, peu éloignés du Champ-de-Mars, serviront à l'expérimentation des machines de tout genre appliquées au labour agricole. Nous verrons fonctionner, de concert, la charrue chinoise et la charrue Dombasle, le semoir Hargreaves et le semoir autrichien, sans compter les procédés comparatifs de métier, de distillerie, etc. Ce sera pas l'un des aspects les moins curieux de la grande fête à laquelle la France convie toutes les parties du globe.

La Société protectrice des animaux se propose d'envoyer à l'exposition de 1867 tous les appareils, engins et machines susceptibles d'adoucir le travail des bêtes de somme, de trait et de labour, de leur épargner des souffrances et de les améliorer.

M. le vicomte de Valmer, président de la Société, a obtenu la concession d'un emplacement spécial dans le jardin des plantes pour la prochaine exposition universelle.

Dans peu de temps, les ingénieurs vont prendre possession du palais de l'Industrie pour les travaux d'appropriation nécessaires pour la grande fête qui y sera donnée à l'ouverture de cette solennité européenne. Chaque Etat y doit avoir une loge, et un bal de 50,000 personnes y sera donné par la commission impériale.—(*Internationale*.)

Nous lisons dans l'Union de Paris :

La guerre est à la fois un fléau et un mystère ; elle est tour à tour la mort et la vie des nations.

Le temps présent est peu enclin à la méditation ; aussi les plus profonds de nos lettrés n'ont-ils rien compris aux étonnantes vues de M. de Maistre sur l'état de guerre qui semble être l'état permanent de l'humanité.

Ceux qui ne sont ni lettrés ni profonds se sont crus d'assez grands philosophes s'ils déclamaient contre la guerre, et nous les avons vus un jour faire des congrès pour la paix, comme si des harangues d'utopistes devaient suffire pour arracher du fond de la nature humaine les passions, les haines, les ambitions, les rivalités, qui arment les hommes entre eux et les provoquent à se détruire mutuellement.

La grande chimère de l'Europe depuis cinquante ans a été de rester sous les armes comme pour une guerre éternelle, et d'appeler cet état un état de paix.

C'était la paix, puisque les armées ne se choquaient pas ; mais c'était la guerre, puisque les gouvernements étaient dans une défiance mortelle les uns des autres, et que les peuples payaient ces simulacres de paix, comme ils auraient payé les réalités de la guerre.

Or, à une paix mensonge s'ajoutait une guerre véritable, la guerre des peuples contre les gouvernements.

Je dis des peuples, bien que, dans ce travail de guerre, ce soit le très petit nombre qui emporte les masses ; mais le nom des peuples ne couvre pas moins les plans de destruction et de nouveauté.

Ce travail de guerre intestine, c'est très remarquable que c'est dans les apparences de la paix qu'il acquiert une énergie de subversion qui n'a plus dans l'état de guerre des peuples et des Etats entre eux.

Ainsi, c'est dans la paix apparente de l'Europe que la Révolution, depuis 50 ans, a pu ébranler à son aise tous les gouvernements.

La chute du trône en France en 1830 n'avait ni troublé ni ému l'Europe ; les rois, les sages rois, ne virent là rien qui dût les étonner ; la paix subsistait, et la Révolution put se remettre à son œuvre de renversement en pleine sécurité.

Et aussi que de subversions ont pu à cet exemple se consommer en pleine paix ! Si la guerre parfois est apparue, elle a semblé n'être qu'une forme et une force de plus de la Révolution.

Qu'est-ce que nous voyons à l'heure présente ? La Révolution qui mimait l'Allemagne a suspendu quelques jours son travail pour laisser à la guerre sa liberté. Il en arrive toujours ainsi ; la guerre à la puissance mystérieuse de s'emparer des forces vitales des peuples. Il y a dans cette image de la destruction concertée, dans cet exercice du droit inexplicable de tuer, quelque chose de dominateur qui fait faire toute autre passion, toute autre furie.

N'a-t-on pas vu la Révolution qui travaillait la Prusse depuis quatre ans s'arrêter brusquement à l'idée de la guerre ? Ces bourgeois, ces philosophes, ces démocrates, imbus de liberté, à ce mot de guerre ont oublié l'irritation constitutionnelle, et les voilà aux pieds de M. de Bismark, enchaînés par la guerre à

</

GRANDE REDUCTION

MARCHANDISES DE COTON !!

Cotons nouveaux venant d'être recus et offerts aux
taux de la baisse actuelle en Angleterre,

Montminy-Brunet

Saint-Roch.

MONTMINY et BRUNET informent leurs pratiques et le public qu'ils viennent de recevoir par le derniers steamers d'Europe une grande quantité de Coton de toute espèce acheté pendant la baisse énorme qui a eu lieu sur ces effets sur les marchés anglais dans le cours du mois dernier. Ces acheteurs trouveront les prix bien bas, et la qualité des effets bien meilleure que par le passé. Ces effets consistent en Shirting, Coton des Indes, Coton Jaune, Coton de double largeur pour drap de lit, laine et blanc, Indiennes, Coton filé blanc et bleu, Couvrepiéds blancs et de couleurs, et beaucoup d'autres espèces de coton.

—AUSI—
Une caisse de Toile fine en coupons de qualité supérieure et à bas prix.

—DE PLUS—
Un grand lot d'Etouffes à Robes offert à 25 p. 100 de réduction sur les prix du printemps.

MONTMINY et BRUNET,
Coin des rues du Pont et des Fossés,
Saint-Roch.

Québec, 23 juillet 1866—1535

NOUVEAU MAGASIN.

P. Couture et cie.

EN FACE DU

MARCHE JACQUES-CARTIER

Rue la Couronne, No. 36.

Le public trouvera le plus complet assortiment de MARCHANDISES SECHES qu'il y ait à Québec. Tous les goûts et toutes les classes d'acheteurs y trouveront satisfaction pour la qualité des effets et pour les prix qui défient toute compétition.

**ACHETEURS, VENEZ VOUS ASSURER
ET VOUS SEREZ SATISFAITS !!**

Venant d'être reçu :

- 10 CAISSES DRAPS FRANÇAIS,
12 caisses Casimires français,
8 caisses Tweeds des derniers patrons,
3 balles Flanelles de toute qualité,
15 balles Coton Jaune depuis 4d à 2s 6d.
15 balles Coton des Indes depuis 5d à 1s 2s.

A L'ANCIEN ETABLISSEMENT
DE
MM. P. COUTURE ET CIE.,
Rue de la Couronne, No. 37.

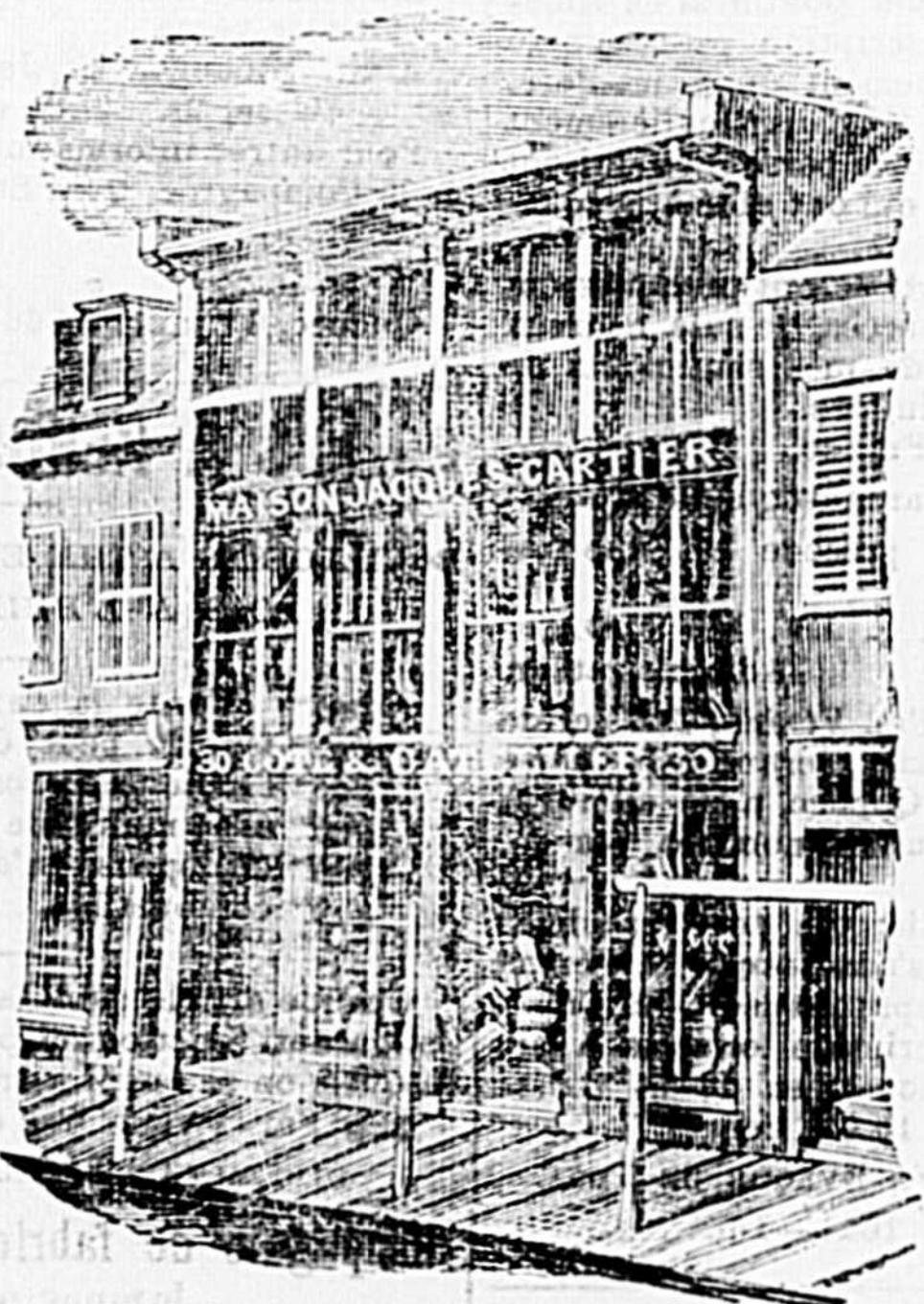
LES SOUSSIGNES ont aussi augmenté d'une manière très-considérable leur DEPARTEMENT DE
HARDES FAITES où le public trouvera ce qu'il y a de mieux et au plus bas prix.

P. COUTURE & CIE.

11 juin—18661571

Marchandises Sèches !!!

MAISON JACQUES-CARTIER,



LES SOUSSIGNES ayant en main un lot considérable de MARCHANDISES SECHES provenant des différents fonds de BANQUEROUTE qui ont été vendus à ENCAN pendant la dernière saison, et ayant aussi complété leur assortiment du PRINTEMPS, annoncent aux consommateurs qu'il vendront comme par le passé à des prix qui ne fera qu'augmenter la foule des acheteurs qui PATRONISE cette établissement depuis longtemps.

COTE ET CATELIER,
N° 30 rue de la Couronne, St. Roch.

P. S.—Désirent particulièrement attirer l'attention de leurs nombreuses pratiques, sur un grand nombre d'articles français, qui consiste principalement en toile, qui ne se trouve qu'à leur établissement.

28 mai 1866—1429.

Dr. Chs. Trudel,
RUE ET FAUBOURG ST. JEAN,
N° 40
En face du cimetière anglais.
Québec, 9 mai 1866. — 12m.

CARTES A JOUER de tous les goûts, avec
boîte ou sans boîtes.
A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,

A Vendre.
LES six dernières années du **COURRIER DU CANADA**, complètes.
S'adresser à

EPIPHANE LEFRANÇOIS,
43, Rue des commissaires,
St. Roch,
où à **LEGER BROUSSEAU**
Québec, 25 septembre 1866.

MAINTENANT EN VENTE A LA LIBRAIRIE

DE

LEGER BROUSSEAU.

NOUVELLE PUBLICATION

D'UNE GRANDE IMPORTANCE.

NOUVEAU TESTAMENT

DE

Notre-Seigneur Jesus-Christ

Traduit de la Vulgate en français avec des notes Explicatives, Morales et Dogmatiques pour en faciliter l'intelligence par

MGR. CHARLES-FRANÇOIS BAILLARGUON, EVEQUE DE TLOI,

Administrateur de l'Archidiocèse de Québec.

Publié avec l'approbation et à l'invitation de tous les Evêques de la Province.

Imprimé par **LEGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade.**

LE NOUVEAU TESTAMENT, dit l'auteur de cette traduction, dans son introduction, "c'est par excellence Le Livre des Chrétiens". Ce livre divin devrait donc se trouver dans la bibliothèque de toutes les familles chrétiennes, capables de le lire, et y tenir la première place.

Ce qui a empêché jusqu'ici un grand nombre de personnes d'avoir et de lire le Nouveau Testament, c'a été d'abord la difficulté d'en trouver une traduction approuvée comme elle doit l'être; puis la peine, et souvent l'impossibilité pour elles d'en comprendre le texte.

Ces deux difficultés sont levées par la traduction que nous annonçons aujourd'hui. L'autorité de celui qui la donne au public et garantit la fidélité; et le grand nombre de notes dont il l'a accompagnée, "en faciliteront l'intelligence" à tous les lecteurs.

Nous osons donc nous flatter que les catholiques de cette province parlant la langue Française se réjouiront de la publication du Nouveau Testament que nous leur offrons aujourd'hui, et s'empresseront de se le procurer.

Québec, 14 mai 1866.



COMPAGNIE DE MONTREAL
De Steamers Océaniques.
ETE 1866.

Passagers enregistrés pour Londonderry, ou Liverpool.

Des billets de retour sont accordés à des prix réduits.

A ligne de cette Compagnie est composée des steamers de première classe suivants:

ACADIAN,	2650 ton --	(En construct.
AUSTRIAN,	2650 ton --	"
PERUVIAN,	2600 ton --	Capt Ballantine
MORAVIAN,	2650 ton --	" Aiton.
HIBERNIAN,	2434 ton --	" Dutton.
NOVA SCOTIAN,	2300 ton --	" Wylie.
BELGIAN,	2200 ton --	" Brown.
NORTH AMERICAN,	1784 ton --	" Kerr.
DAMASCUS,	1300 ton --	" Watts.

Transportant les Malles du Canada et des Etats-Unis.

L'un des steamers mentionnés plus bas ou autres steamers partira de LIVERPOOL chaque JEUDI et de QUEBEC chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour prendre à bord et débarquer les passagers qui iront à Londonderry ou qui en partiront.

Voici les dates de départ:

DE QUEBEC.	
NOVA SCOTIAN.....	1 septembre.
HIBERNIAN.....	8 "
BELGIAN.....	15 "
PERUVIAN.....	22 "
MORAVIAN.....	29 "

Et tous les samedis suivants.

PRIX DE LA TRAVERSEE DE QUEBEC

A Londonderry ou Liverpool.

CHAMBRE, \$66.00, \$70.00 et \$80.00 selon les accommodations.

D'ENTREPRISE, \$25.

On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

Un bateau à-vapeur laissera le quai Napoléon tous les Samedis, à 9 heures du matin, avec les passagers et les malles.

Pour de plus amples informations s'adresser à

ALLANS, RAE et OIE,
31 août 1866.

Code Civil
DU
BAS-CANADA,

A VENDRE chez le SOUSSIGNE au prix courant de \$1.50

LEGER BROUSSEAU,
7, Rue Buade, Haute-Ville

Québec, 22 juin 1866.

PETIT RECUEIL
DE
CANTIQUES.

A L'USAGE DES
MISSIONS, RETRAITES, NEUVAINES
ET CATECHISMES.

LES USSIGNE offre maintenant en vente une nouvelle édition de ce PETIT RECUEIL DE CANTIQUES, contenant plus de 250 CANTIQUES choisis et très bien appropriés à l'usage des Missions, Retraites, Neuvaines et Catechismes.

Outre les prières de la Messe, Vêpres, etc., on y a ajouté la M. THODE DE PLAIN-CHANT.

Ce Recueil de Cantiques a été compilé et corrigé par le Rév. M. C. MARQUE, et a reçu l'approbation de NN. SS. l'Archevêque de Québec et l'Evêque de Trois-Rivières.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

LES
ANCIENS CANADIENS

PAR
PHILIPPE AUBERT DE GASPE.

DEUXIEME EDITION.

REVUE ET CORRIGEE PAR L'AUTEUR.

A vendre à la Librairie de

LEGER BROUSSEAU,
N° 7, rue Buade Haute-Ville.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 1o. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 2o. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 3o. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usuels de commerce. Par un professeur de comptabilité.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

Dr. Jean-B. Blanchet,

MEMBRE ET LICENCIÉ EN ART OBSTETRIQUE
DU COLLEGE ROYAL DES CHIRURGIENS D'ANGLETERRE,

Licencié du Collège Royal des Médecins de Londres, etc.,

a transporté son Bureau et sa résidence au N° 12, même rue, ST. STANISLAS,

PIED DE LA CÔTE DE LA PRISON,
Haute-Ville.

Québec, 20 octobre 1866—124

12m.

HUILE
IODEE
DE J. PERSONNE

Pharmacien en Chef de l'Hôpital du Midi,

Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris.

L'HUILE IODEE DE PERSONNE remplace avec avantage, dans la plupart des cas, l'Huile de Foie de Morue, qui, par son odeur et sa saveur procure un dégoût prononcé, que beaucoup de malades ne peuvent surmonter, et qui est toujours à une digestion pénible.

Le rapport académique constate en effet "Que dans les cas curables, la guérison ou tout au moins des modifications heureuses ont été beaucoup plus promptement obtenues avec l'Huile de J. Personne qu'avec celle de Foie de Morue" et déclare "qu'elle présente beaucoup d'avantage sur cette dernière".

Tout prouve en effet que l'Huile de Foie de Morue doit ses propriétés essentielles à l'Iode qu'elle contient, et qu'elle est de plus en plus sophistiquée dans le commerce, au point que certaines Huiles ne contiennent que des traces d'Iode. Par suite, son action sur l'économie devient incertaine et souvent à peu près nulle.

L'Huile de J. Personne, au contraire, identique dans sa composition, possède une action toujours certaine. Elle agit à bien moindre dose, et son odeur et sa saveur différenciant peu de celle de l'Huile d'Amandes douces, elle est facilement supportée par les malades.

Elle est employée avec succès dans toutes les affections contre lesquelles l'Huile de Foie de Morue a été préconisée; ainsi que dans toutes les Maladies scrofuleuses, les affections tuberculeuses du poulmon, dans quelques Maladies de la peau, comme le loup (dartre rongeante), chez les personnes d'une constitution délicate ou affaiblie par un long traitement.

La dose moyenne de l'Huile de J. Personne, dans les Hôpitaux, a été de 60 grammes par jour, mais nous pensons qu'en ville, en raison des circonstances plus favorables dans lesquelles se trouvent la plupart des malades, il sera rarement nécessaire de dépasser celle de 30 à 40 grammes (2 à 3 cuillerées à bouche), qu'il convient toujours de prendre à jeun, principalement le matin et le soir.

C'est du reste au Médecin traitant, seul, qu'il appartient de la fixer et de la modifier selon les cas.

AVIS ESSENTIEL.

L'Huile de J. Personne, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, à pans coupés, sur lesquels sont inscrits les mots: *Huile Iodée de J. Personne.* Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui et par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.

J. PERSONNE.

P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.

L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les Etats étrangers, conformément aux règlements conclus entre la France et les Etats, pour la garantie de la propriété littéraire. — Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, rue Buade, Haute-Ville

LA MYSTIQUE, ouvrage en cinq volumes par GORRES, et traduit de l'allemand, par M. CHARLES SAINT-PIERRE, auteur de "Heures Sérieuses d'un Jeune Homme", relié.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU.

Dr L. J. A. SIMARD,

Médecin-Oculiste et Auriste,

Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE ST. LOUIS.

Consultations à toutes les heures.

Québec, 5 octobre 1866.

COUP-D'OEIL

SUR LE

CANADA ET LA COLONISATION

ON peut se procurer cette récente brochure de M. STANISLAS DRAPEAU, sur la Colonisation, la librairie du soussigné, moyennant 125 cents par copie. Il n'en reste plus qu'une cinquantaine de copies à disposer.

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

Québec, 5 octobre 1864.

CONDITIONS

DU

COURRIER DU CANADA

Prix de l'abonnement:

(Invariablement d'avance.)

CANADA: — Un an..... \$1.00

Six mois..... 50 "

Trois mois..... 25 "

ETATS-UNIS D'AMERIQUE, — Un an..... \$2.00

Six mois..... 1.00

Trois mois..... 50 "

NOUVELLE-BORSE, — Un an..... 1.00

Six mois..... 50 "

Trois mois..... 25 "

NOUVEAU-BRUNSWICK, — Un an..... 1.00

Six mois..... 50 "

Trois mois..... 25 "

ANGLETERRE, — Un an..... 1.00

Six mois..... 50 "

Trois mois..... 25 "

FRANCE — Un an..... 1.00

Six mois..... 50 "

Trois mois..... 25 "

Tarif des Annonces.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous..... \$50 00

Pour chaque insertion subséquente, 00 12 1/2

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 8cts par ligne pour la première insertion, et de 2c. pour les insertions subséquentes.

Reclames: — 20 cents la ligne

Tout ce qui a rapport à la rédaction des annonces doit être adressé à M. E. RENAULT.

Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à M. LEGER BROUSSEAU, propriétaire, No. 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, (Franco)

IMPRIMERIE ET PUBLIE PAR

LEGER BROUSSEAU

ENTRA PRONAIRES,

7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère

QUEBEC